



**PROGRAMME RÉGIONAL
DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
DANS LE SECTEUR PÉTROLIER ET
GAZIER POUR LA CONVENTION
DE NAIROBI**

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	3
1.1. Quels sont les enjeux du développement de l'industrie pétrolière et gazière dans la région?.....	3
1.2. Nécessité d'un mécanisme pour un programme régional de renforcement des capacités.....	6
1.3. La base du renforcement des capacités dans l'exploitation pétrolière et gazière	6
1.4. Justification et définition des capacités nécessaires.....	7
1.5. Objectifs du programme de renforcement des capacités dans le domaine de l'exploitation pétrolière et gazière	8
2. PRINCIPAUX DOMAINES THÉMATIQUES D'ENGAGEMENT	9
2.1. Gestion des ressources et des données	9
2.2. Gestion et mesures de protection environnementales et sociales	9
2.3. Gestion de la sécurité.....	10
2.4. Gestion des recettes	10
3. CIBLES CLÉS DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS.....	11
3.1. Secteur public	11
3.2. Industrie	11
3.3. Organisations de la société civile.....	11
3.4. Communautés	12
3.5. Milieux universitaires	12
4. PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION.....	12
4.1. Gestion des ressources et des données	12
4.2. Gestion et mesures de protection environnementales et sociales	13
4.3. Gestion de la sécurité.....	14
4.4. Gestion des recettes	14
4.5. Développement de technologies et recherche	15
5. QUELLE DOIT ÊTRE LA PÉRIODICITÉ DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ?.....	15
6. Cadre de résultats.	17
7. CONCLUSION	23

1. INTRODUCTION

L'ensemble de l'industrie pétrolière et gazière, de la prospection à la distribution, connaît une croissance considérable dans la région de l'océan Indien occidental (OIO), évolution qui, en même temps qu'elle ouvre de nouvelles perspectives économiques, présente des risques appréciables d'effets négatifs sur l'environnement côtier et marin. Les découvertes en eau profonde faites dans la région ont conduit à la définition de nouveaux objectifs ambitieux en matière de prospection et de production, avec des suites positives. Toutefois, les difficultés opérationnelles auxquelles se heurte l'exploitation pétrolière et gazière sont immenses. On peut citer :

- L'inadéquation des outils de gestion, directives et ressources disponibles dans la région pour soutenir les cadres juridique, réglementaire et institutionnel.
- L'insuffisance des capacités en matière d'intégration locale, de techniques d'exploration et de production, et de recherche-développement.
- Le faible niveau de sensibilisation et de participation du public au développement de l'industrie pétrolière et gazière.
- L'insuffisance des capacités et des compétences en matière de gestion de la chaîne de valeur pétrolière et gazière.
- L'insuffisance des systèmes de gestion de l'environnement, de la sécurité, des déchets et des ressources mis en place dans la région pour assurer le développement durable de l'industrie pétrolière et gazière.
- L'insuffisance des mécanismes de règlement des différends pour traiter les litiges liés au pétrole et au gaz.
- Les contraintes en matière de gestion des aires de conservation terrestres et marines, des parcs nationaux et des réserves forestières, y compris la biodiversité qu'ils renferment.

1.1. Quels sont les enjeux du développement de l'industrie pétrolière et gazière dans la région?

Les zones côtières et marines de la région de l'OIO comportent des points chauds de biodiversité dotés d'une grande valeur. Plus de 60 millions de personnes dépendent directement et tirent des moyens d'existence durables des ressources offertes par leurs forêts, zones humides, réserves et sanctuaires, auxquels s'ajoutent les mangroves et les récifs coralliens. Les principales activités

socioéconomiques le long de ces zones sont, entre autres, la pêche, la mariculture, les transports maritimes, le tourisme et les industries extractives. Pour pouvoir mettre le pétrole au service du développement, une gouvernance durable des ressources pétrolières avec une planification intégrée du développement et des stratégies et politiques de développement claires étayées par la pratique sont indispensables. Malgré une augmentation rapide des forages en mer dans les pays de la région, la plupart de ces derniers sont confrontés à des problèmes de gestion aux effets débilissants qui peuvent faire peser des risques et menaces écologiques sur leur économie et leurs habitants.

Marée noire, conflits liés aux ressources transfrontières, et dégradation des récifs coralliens, des écosystèmes de mangrove, des plages envahies chaque année par des millions de touristes et des littoraux, tels sont les dangers qui existent, sans oublier celui de la pollution des grands fonds océaniques de la région, avec leurs montagnes sous-marines et leur biodiversité benthique profonde inexplorées. Des problèmes de mouvements migratoires intrarégionaux de main d'œuvre peuvent aussi se poser en raison des perspectives croissantes de découverte de gisements de pétrole et de gaz dans l'ensemble de la zone d'application de la Convention de Nairobi. Ces attentes élevées de la population de la région peuvent produire plus d'insécurité et de conflits et conduire ainsi à un changement d'attitude et une rupture avec les modes de subsistance socioéconomiques traditionnels. En outre, l'exploration des zones côtières et la recherche de bases et d'itinéraires de ravitaillement hors frontières peuvent déclencher une hausse de la demande sur les marchés fonciers et causer des réinstallations ou déplacements forcés facteurs d'inégalités sociales. Les questions de patrimoine et de conservation des sites de grande valeur historique peuvent devenir des défis culturels si des mesures préventives suffisantes ne sont pas prises pour faire face à ces risques.

L'augmentation du trafic maritime qui peut résulter des perspectives économiques dans le secteur pétrolier et gazier peut conduire à une réapparition de la piraterie qui, depuis une vingtaine d'années, occupe le devant de la scène dans la région et que l'alliance maritime internationale établie pour la combattre et la maîtriser a, jusqu'ici, réussi à contenir. De plus, les risques de vandalisme ou de sabotage des oléoducs et gazoducs intérieurs, conjugués aux possibilités de fragmentation d'habitats dans les écosystèmes transfrontaliers et aux menaces de

terrorisme, exigent la mise en place d'un plan d'action stratégique bien conçu pour protéger l'ensemble de la région sur les plans social, économique, environnemental et sécuritaire.

Il est donc essentiel que la région commence à examiner ses options stratégiques d'atténuation pour faire face aux risques, menaces et défis susmentionnés et qu'elle crée des possibilités de planification de l'exploitation pétrolière et gazière. Il existe, par exemple, des options « sans regrets » faciles à mettre en œuvre, telles que le renforcement des plans d'urgence et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures, la mise en place d'un mécanisme de règlement des conflits, l'évaluation stratégique environnementale et sociale comprenant des instruments et des directives améliorés pour les études d'impact sur l'environnement et les systèmes de surveillance, la fourniture de nouveaux moyens de subsistance, l'amélioration de la sensibilisation et de la formation dans le domaine de la mise en valeur des gisements de pétrole et de gaz, une stratégie de communication efficace sur l'industrie pétrolière et gazière, un cadre d'action pour la réinstallation et l'équité sociale, et l'élaboration d'instruments et de directives pour une gouvernance efficace et durable de l'industrie pétrolière.

De même qu'une approche plurinationale de la sécurité maritime, des approches intégrées de l'évaluation et de la gestion des risques, et une formation multidisciplinaire à la mise en œuvre effective des cadres institutionnels et réglementaires sont nécessaires. La conservation du patrimoine et le tourisme durable sont indispensables pour une meilleure préservation des valeurs culturelles. Par ailleurs, un solide cadre régional tirant parti des possibilités qu'offrent les blocs économiques régionaux (par exemple, la SADC, la CAE, le COMESA, la CEA) est essentiel pour répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités et pour l'exploitation future des ressources pétrolières au service du développement dans la région. Il est certain que, compte tenu de l'analyse des différentes lacunes et de l'évaluation des priorités et besoins dans la chaîne de valeur pétrolière et gazière, la région de l'OIO doit mettre en place un programme régional de renforcement des capacités mettant l'accent sur les préoccupations transfrontalières et les questions de gestion des ressources, les mesures de protection environnementales et sociales, la sûreté, la gestion des données et la bonne gouvernance nécessaire pour mettre le pétrole au service du développement.

1.2. Nécessité d'un mécanisme pour un programme régional de renforcement des capacités

Les 28 et 29 novembre 2016, la réunion d'experts de la Convention de Nairobi sur la gestion écologique du développement du secteur pétrolier et gazier dans la région de l'OIO, qui s'est tenue à Zanzibar (République-Unie de Tanzanie), a entrepris des travaux préparatoires en vue de la définition d'actions à mener au niveau des politiques, des opérations commerciales et de la société civile qui contribueraient à la gestion durable des ressources pétrolières et gazières dans la zone d'application de la Convention de Nairobi. Dans ce contexte, il a été donné à entendre que le développement durable de l'industrie pétrolière et gazière dans la région de l'OIO exige de la part des gouvernements, de l'industrie pétrolière et gazière, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des collectivités la conclusion d'un partenariat dynamique qui permette de garantir l'amélioration effective des connaissances, des compétences et de la bonne gouvernance et de gérer de façon durable les attentes, le règlement des conflits, les normes d'hygiène, de sécurité et d'environnement et les ressources naturelles pour le bénéfice de l'environnement et de la société. Le secrétariat de la Convention de Nairobi coordonnera ce partenariat pour un programme régional de renforcement des capacités en matière d'exploitation du pétrole et du gaz aux fins du développement, en fonction des besoins et priorités des parties contractantes.

1.3. La base du renforcement des capacités dans l'exploitation pétrolière et gazière

Consciente du potentiel économique de ces ressources et de la nécessité de prendre des mesures de protection environnementales aux niveaux régional et national, la Conférence des Parties à la Convention de Nairobi pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'océan Indien occidental (Convention de Nairobi), à sa huitième réunion, a demandé que des efforts concertés soient faits en matière de gestion de l'environnement dans l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz. Il faut donc disposer d'urgence de solides cadres de gouvernance alignés sur les meilleures pratiques internationales pour soutenir des stratégies efficaces d'atténuation des effets.

La décision CP8/13 adoptée par la Conférence des Parties à la Convention de Nairobi à sa huitième réunion exhorte les Parties contractantes, entre autres, à collaborer avec les partenaires dans les domaines du renforcement des capacités, de la mise en œuvre et du partage d'expériences sur la planification spatiale marine intégrée en appui à l'économie bleue et

encourage la collaboration et la communication entre les Parties contractantes et la société civile, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les administrations locales et les autorités municipales dans la mise en œuvre du programme de travail de la Convention de Nairobi. Elle demande également aux Parties contractantes à la Convention de promouvoir une programmation conjointe entre les Parties contractantes, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la CEA, les partenaires, la société civile et le secteur privé pour la mise en place de domaines prioritaires et la mobilisation de ressources en vue de la conservation des écosystèmes côtiers et marins de l'océan Indien occidental pour accentuer le partage d'informations fondées sur la science.

En outre, la décision CP8/7 sur la gestion de l'environnement dans le cadre de l'exploitation du gaz et du pétrole demande au Secrétariat de préparer des lignes directrices régionales sur la gestion de l'environnement dans le cadre de l'exploitation du gaz et du pétrole, en s'inspirant des meilleures pratiques, de rechercher l'appui d'autres pays et partenaires travaillant dans l'exploitation pétrolière et gazière et d'entreprendre et d'assurer, au niveau régional, une évaluation environnementale stratégique et coordonnée de la durabilité sociale et environnementale du pétrole et du gaz dans l'océan Indien, y compris le développement d'initiatives régionales de contrôle de la conformité relative au pétrole et au gaz dans l'océan Indien occidental.

Enfin, la décision CP8/6 demande aux Parties contractantes, entre autres choses, d'appuyer des projets sur les zones marines protégées transfrontalières, la gestion transversale d'aires marines protégées, la gestion durable de la pêche et la conservation de la biodiversité des ressources marines vivantes et écosystèmes profonds dans les zones au-delà de juridictions nationales; et l'orientation de la gestion environnementale dans le contexte de l'industrie pétrolière et gazière en pleine expansion dans la région de l'océan Indien.

1.4. Justification et définition des capacités nécessaires

Pour définir les capacités nécessaires au développement du secteur pétrolier et gazier dans la région, on peut se référer particulièrement, à titre de justification, aux activités pétrolières et gazières en mer actuellement en cours dans la région et aux infrastructures connexes; aux normes environnementales et directives régionales pour l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz dans l'océan Indien occidental, et aux problèmes communs et mesures essentielles à prendre

pour renforcer la gouvernance dans le secteur pétrolier et gazier en vue d'atténuer efficacement les effets sur l'environnement. Il est essentiel de pouvoir agir dans les principaux domaines thématiques tels que la gestion environnementale et sociale, la gestion des ressources et la gestion de la sécurité pour pouvoir s'occuper des cadres réglementaires, de la capacité institutionnelle et de la transparence et de la responsabilité dans l'exploitation pétrolière et gazière.

1.5. Objectifs du programme de renforcement des capacités dans le domaine de l'exploitation pétrolière et gazière

Les principaux objectifs du programme régional de renforcement des capacités dans le domaine de l'exploitation pétrolière et gazière sont les suivants :

1. Établir et renforcer les capacités dans la région de l'OIO en ce qui concerne le cadre juridique et réglementaire, y compris le renforcement des normes, des directives et des meilleures pratiques au niveau des politiques et cadres juridiques et institutionnels en place dans les différents pays.
2. Aider les Parties contractantes à la Convention de Nairobi à gérer l'exploitation pétrolière et gazière conformément aux normes universelles et aux meilleures pratiques en matière de mise à contribution du pétrole pour le développement.
3. Promouvoir la transparence et la responsabilité à l'égard du public dans la gestion du secteur pétrolier et gazier dans la région de l'OIO.
4. Encourager les Parties à tenir compte des questions de bonne gouvernance, d'équité entre les sexes et de droits de l'homme dans la gestion des ressources tout en favorisant l'application des meilleures pratiques en matière de lutte contre la corruption et l'inégalité dans l'économie pétrolière et gazière.
5. Promouvoir la compréhension de la chaîne de valeur du pétrole et les possibilités d'employer des travailleurs locaux dans les activités d'exploration et de transformation.
6. Intégrer l'évaluation des risques et de la vulnérabilité, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion environnementale et sociale et d'autres questions transversales dans l'exploitation pétrolière et gazière.

2. PRINCIPAUX DOMAINES THÉMATIQUES D'ENGAGEMENT

Il est proposé que les principaux domaines thématiques suivants soient considérés comme prioritaires dans la mobilisation du pétrole et du gaz au service du développement. Ces activités sont les suivantes :

1. Gestion des ressources et des données
2. Gestion environnementale et sociale
3. Gestion des recettes
4. Gestion de la sécurité
5. Développement de technologies et recherche

2.1. Gestion des ressources et des données

Il convient d'apporter un appui au renforcement des capacités des Parties contractantes en matière de mise en œuvre et d'opérationnalisation de leurs politiques, cadres juridiques et cadres de gestion des données au moyen de l'élaboration de politiques pétrolières, de cadres de gestion des données et de cadres réglementaires au niveau national. Vu les différences sur le plan des niveaux de connaissance et des capacités existant dans la région de l'OIO en ce qui concerne la gestion des ressources et des données, le programme proposé devrait soutenir la prise en compte systématique des meilleures pratiques et des normes en matière de gestion des ressources et des données.

2.2. Gestion et mesures de protection environnementales et sociales

Bien que l'aptitude des Parties contractantes à réglementer le secteur pétrolier et gazier se soit améliorée, notamment dans les domaines de l'établissement du profil écologique témoin et de la connaissance des différents outils de sauvegarde de l'environnement, des difficultés critiques se posent dans l'application et le respect des dispositions relatives à la protection de l'environnement, le suivi en la matière et la capacité de mettre rapidement en œuvre des solutions d'atténuation des impacts sociaux et biophysiques. Il convient de souligner l'importance de l'intégration des mesures de protection environnementale et sociale dans l'ensemble du secteur pétrolier et gazier pour mettre au point des interventions ciblées portant sur les études d'impact, les mesures d'atténuation, les normes relatives à l'application des lois et aux performances, les outils et les directives.

2.3. Gestion de la sécurité

Sachant que les Parties contractantes n'ont pas les mêmes capacités en ce qui concerne les plans d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures et que certains pays sont encore en train d'élaborer des plans d'urgence et d'intervention pour faire face aux risques climatiques et à une éventuelle marée noire, les principaux défis seront d'assurer comme il convient la mise en place et l'exécution du plan d'urgence en cas de marée noire et des cadres d'intervention en cas d'urgence transfrontière. Un plan régional d'urgence contre les déversements d'hydrocarbures, comprenant un plan régional d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin, ne peut être mis en place sans un programme renforcé d'aide visant à étoffer les capacités des pays de la région.

2.4. Gestion des recettes

La transparence et la responsabilisation dans les recettes pétrolières et gazières sont d'une importance cruciale pour le développement durable de l'industrie. La gestion des finances publiques, la fiscalité et la gestion des recettes sont des éléments critiques de la « gestion responsable des ressources pétrolières ». Les besoins pertinents en matière de capacités et la collaboration régionale devraient donc s'inscrire dans le cadre des structures existantes et des systèmes en place au niveau des Parties contractantes. L'appui à l'établissement des meilleures pratiques et de normes pour les cadres réglementaires et budgétaires existants dans les pays de la région de l'OIO devrait être une priorité pour renforcer et améliorer de façon effective les principes de transparence et de responsabilité dans la gestion des revenus dans la région de l'OIO. En outre, il est nécessaire d'aider les pays à partager les données d'expérience qui permettront d'améliorer et de renforcer les capacités internes en matière d'achats et de passation de marchés.

2.5 Développement de technologies et recherche

Les nouvelles techniques et technologies découvertes dans le cadre de la recherche-développement sont essentielles pour que l'industrie pétrolière et gazière puisse répondre à la demande mondiale d'énergie et sont indispensables pour surmonter les défis actuels et futurs. Il est nécessaire d'aider les pays de la région de l'OIO à partager les données d'expérience qui incitent à l'adoption ou au développement de nouvelles technologies ou à la recherche dans l'industrie pétrolière et gazière.

3. CIBLES CLÉS DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le programme régional de renforcement des capacités en matière d'exploitation pétrolière et gazière ciblera les principales parties prenantes ci-après dans la région de l'OIO :

1. Secteur public
2. Industrie
3. Organisations de la société civile et organisations non gouvernementales
4. Communautés locales
5. Milieu universitaire

3.1. Secteur public

En font partie les entités publiques directement ou indirectement impliquées dans l'industrie pétrolière et gazière, y compris les compagnies pétrolières nationales; les ministères, départements et agences, y compris les spécialistes du droit et des réglementations, les organismes chargés de la pêche, du tourisme, de la mer, des terres, des forêts, de l'eau, de l'environnement, des finances, de la sûreté, de la sécurité, et les autres organismes chargés de la réglementation, le ministère des ressources en eau; les collectivités locales; les décideurs tels que les ministres, les députés et les membres du Cabinet; les juristes du secteur public – le Bureau du Procureur général, les points focaux de la Convention de Nairobi, etc.

3.2. Industrie

En font partie l'industrie pétrolière et gazière, le secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, les chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture; les confédérations d'entreprises; les infrastructures essentielles (notamment oléoducs et gazoducs, routes, infrastructures marines, communications, énergie), le secteur maritime, le secteur de la pêche, etc.

3.3. Organisations de la société civile

Elles recouvrent les organisations de la société civile, notamment celles qui mènent des activités de plaidoyer, de recherche scientifique et de promotion de la transparence, de la responsabilité et de l'équité dans l'exploitation du pétrole au service du développement.

3.4. Communautés

Elles comprennent les dirigeants, jeunes, personnes âgées, groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants, pêcheurs, organisations communautaires, etc.

3.5. Milieux universitaires

En font partie les chercheurs, formateurs, sociologues, enseignants, centres de recherche et établissements universitaires, universités, écoles professionnelles et instituts d'enseignement professionnel.

4. PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION

Le Programme de renforcement des capacités dans le secteur pétrolier et gazier devrait être centré sur les approches suivantes en matière d'engagement :

- Intégration à l'échelle du secteur des normes et des meilleures pratiques universelles en matière de pétrole au service du développement
- Gestion des projets ou objectifs des programmes
- État de l'environnement, activités d'information et de sensibilisation
- Formation des formateurs
- Responsabilité sociale des entreprises
- Risques et imprévus
- Chaîne de valeur industrielle
- Certification et compétence
- Évaluation des besoins en matière de formation
- Capacités manquantes et existantes
- Éducation formelle, informelle, ou constitution de réseaux.

Le programme régional devrait cibler les cadres supérieurs, les praticiens et les experts, ainsi que les dirigeants des organisations de la société civile et les dirigeants des collectivités. Les domaines d'intervention devraient être les suivants.

4.1. Gestion des ressources et des données

Il est proposé que les principaux domaines d'intervention dans le cadre du domaine thématique susvisé comprennent les éléments suivants :

- Passation des marchés, négociation des contrats et commercialisation.
- Évaluation des données techniques primaires et droits de propriété.
- Formation aux systèmes de gestion des données sur les ressources.
- Formation aux méthodes de délimitation de blocs (par exemple, Australie, Royaume-Uni, Norvège, France)
- Mécanisme financier (comme le Fonds pour l'environnement mondial pour la région de l'OIO)
- Planification spatiale marine
- Outils de gestion intégrée des zones côtières et marines
- Outils de gestion écosystémiques
- Gestion des données relatives aux habitats essentiels et aux mesures d'atténuation
- Outils de gestion des données marines sans perte nette
- Formation à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

4.2 Gestion et mesures de protection environnementales et sociales

Il est proposé que les principaux domaines d'intervention dans le cadre du domaine thématique susvisé comprennent les éléments suivants :

- Développement et renforcement des plans d'action environnementaux nationaux et régionaux sur la gestion des déchets et les plans d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures
- Évaluation environnementale stratégique pour la région de l'OIO
- Mécanisme de règlement des différends relatifs aux incidents transfrontières
- Gestion durable du pétrole et du gaz dans la région de l'OIO afin d'éviter une destruction environnementale des ressources côtières et marines
- Directives régionales relatives au traitement des apports environnementaux transfrontières
- Évaluation des capacités et lacunes en matière de prospection et de production transfrontières
- Méthodes de suivi et d'évaluation de l'environnement dans le cadre de l'exploitation pétrolière et gazière en mer
- Cadre juridique et politique (approches nationales et régionales)

- Cadre d'action pour la réinstallation
- Éducation, formation et sensibilisation du public dans le domaine de l'environnement
- Recherche et observation systématique dans les écosystèmes côtiers et marins, y compris la collecte de données de référence
- Systèmes de gestion et de collecte des données

4.3. Gestion de la sécurité

Il est proposé que les principaux domaines d'intervention dans le cadre du domaine thématique susvisé comprennent les éléments suivants :

- Formation sur l'élaboration de cartes et d'atlas de sensibilité locaux et régionaux
- Méthodes de cartographie des risques et d'évaluation de la vulnérabilité se rapportant aux opérations pétrolières et gazières
- Renforcement des capacités en matière de plans d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures et de plans d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures dans le milieu marin
- Capacités en matière d'interventions d'urgence, y compris les programmes de lutte contre la piraterie et de surveillance des zones marines
- La santé, la sûreté et la conduite systématique des audits environnementaux des opérations pétrolières et gazières.

4.4. Gestion des recettes

Il est proposé que les principaux domaines d'intervention dans le cadre du domaine thématique susvisé comprennent les éléments suivants :

- Formation sur la transparence et la responsabilité en matière de gestion des recettes pétrolières
- Capacités en matière d'évaluation des besoins, de politique et de mise en œuvre dans le domaine de l'intégration locale
- Meilleures pratiques et normes en matière de taxation et de perception des recettes fiscales
- Équité dans les recettes provenant des ressources naturelles et dans leur partage
- Valeurs culturelles et gestion des conflits en matière d'allocation et de distribution des ressources

- Dépenses publiques et recettes pétrolières
- Renforcement des capacités en matière de droits de propriété sur les ressources.

4.5 Développement de technologies et recherche

Il est proposé que les principaux domaines d'intervention dans le cadre du domaine thématique susvisé comprennent les éléments suivants :

- Développement des infrastructures et modernisation des installations
- Détermination des possibilités pour les fournisseurs locaux
- Promotion des entreprises et des fournisseurs locaux.
- Développement de compétences spécialisées dans le secteur pétrolier et gazier
- Programme d'acquisition de compétences.

5. QUELLE DOIT ÊTRE LA PÉRIODICITÉ DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ?

Le dispositif régional de formation qui est conçu pour les cadres supérieurs de la fonction publique, les experts et praticiens, et les dirigeants d'organisations de la société civile et de collectivités a examiné l'importance des modules de formation et les différentes catégories de bénéficiaires qui existent. La fréquence et la durée des différentes formations à l'intention des bénéficiaires ciblés devraient jouer un rôle clef dans la détermination de la longévité des programmes de formation et de la façon dont ces programmes devraient être mis en œuvre. On trouvera dans le tableau ci-après une proposition qui a pour objet d'illustrer quelles devraient être la fréquence et la durée de la formation.

Tableau indiquant la fréquence et la durée des projets de modules de formation

Groupe cible	Type de formation	Durée	Fréquence
Cadres supérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des ressources et des données • Gestion environnementale et sociale • Gestion des recettes • Gestion de la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • De 1 à 3 jours 	Approche progressive composée d'une phase d'exploration, d'une phase d'exploitation et d'une phase de déclassement.
Praticiens et experts	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des ressources et des données • Gestion environnementale et sociale • Gestion des recettes • Gestion de la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 semaine 	Après 2-6 mois
		<ul style="list-style-type: none"> • De 1 à 3 mois 	Après 6 mois
		<ul style="list-style-type: none"> • De 1 à 2 ans 	Après 2 ans
Dirigeants d'organisations de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion environnementale et sociale • Gestion de la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • De 1 à 5 jours 	Semestrielle (6 mois)
Dirigeants de collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion environnementale et sociale • Gestion de la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • De 1 à 3 jours (visites sur place, formation sur place, ateliers de formation) 	Annuelle

6. Cadre de résultats.

Cette section vise à exposer les exigences liées aux formations nécessaires dans quatre domaines thématiques clefs du projet de programme de renforcement des capacités. Le tableau se divise en trois colonnes. La première indique le résultat à long terme ou le produit des formations correspondant aux besoins exprimés. La colonne « État initial » décrit la situation actuelle et les lacunes existantes qui nécessitent une intervention immédiate, tandis que la colonne « Cibles » indique les interventions ou les besoins de formation qui sont souhaités.

Gestion des ressources et des données		
Résultats	État initial	Cibles
1. Capacités institutionnelles renforcées permettant au gouvernement de mettre en œuvre le volet gestion des ressources du cadre politique, juridique et réglementaire pour le sous-secteur amont de l'industrie du pétrole.	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance voire inexistence du cadre juridique et réglementaire censé régir les secteurs amont, médian et aval de l'industrie pétrolière et gazière dans la région de l'OIO. • Faible niveau des connaissances et des capacités en matière de gestion des données et des ressources dans la région de l'OIO. • Nécessité d'un solide cadre/bloc économique régional permettant de faire bon usage des décideurs dont disposent les blocs régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Négociation de contrats, octroi de licences et commercialisation. • Méthodes de délimitation et gestion des blocs. • Planification spatiale marine. • Formation sur la CNUDM et ses protocoles.
2. Capacités institutionnelles renforcées permettant au gouvernement d'assurer la gestion des données relatives aux ressources en pétrole et en gaz	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités insuffisantes d'élaboration, de traitement, de stockage et de gestion des données techniques primaires pour l'exploration pétrolière et gazière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et évaluation des données techniques primaires.
3. Capacités institutionnelles renforcées permettant au gouvernement de traiter les questions de conservation des zones côtières et marines et de protection de la biodiversité et des écosystèmes.	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités insuffisantes d'élaboration, de traitement, de stockage et de gestion de bases de données sur l'environnement permettant d'assurer le suivi et le respect des obligations dans les domaines de la prospection pétrolière et gazière 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation sur les systèmes de gestion des données relatives aux ressources. • Outils de gestion intégrée des zones côtières et marines. • Outils de gestion écosystémiques. • Gestion des données relatives aux habitats essentiels et aux mesures d'atténuation. • Outils de gestion des données marines sans perte nette. • Recherche et observation systématique dans les écosystèmes côtiers et marins y compris la collecte de données de référence.

Gestion et surveillance des mesures de protection environnementale et sociale

Résultats	État initial	Cibles
<p>1. Les autorités gouvernementales compétentes font en sorte que les aspects environnementaux des activités du secteur pétrolier et gazier soient pris en compte dans leurs politiques, lois, règlements, normes, directives et accords.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de moyens pour élaborer des instruments et des directives concernant les activités des industries extractives (pétrole et gaz) et pour faire face aux nouveaux problèmes. • Nécessité d'élaborer des instruments et des outils appropriés pour garantir un environnement propice au développement durable dans la région de l'OIO. • Insuffisance du mécanisme de règlement et de gestion des conflits. • Absence de mécanisme clair pour répondre à la nécessité d'offrir d'autres moyens de subsistance et d'assurer une répartition équitable des ressources. • Préoccupations quant à la migration de la main-d'œuvre et aux valeurs culturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités en matière de cadres juridiques, politiques et réglementaires (approches nationales et régionales), y compris les meilleures pratiques, les normes environnementales, les directives et les outils. • Élaboration et renforcement des plans d'action environnementaux nationaux et régionaux pour la gestion des déchets, des plans d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures, des évaluations stratégiques environnementales (ESE), des évaluations de l'impact sur l'environnement (EIE), des méthodes de suivi et d'évaluation de l'environnement, etc. • Mécanisme de règlement des différends ayant trait à des incidents et des conflits transfrontières. • Renforcement des capacités d'évaluation et d'indemnisation équitables et d'élaboration d'un cadre d'action pour la réinstallation. • Outils concernant les capacités de mise en œuvre dans le domaine de l'intégration locale.

Gestion et surveillance des mesures de protection environnementale et sociale

Résultats	État initial	Cibles
<p>2. Capacités institutionnelles renforcées en matière de planification du développement intégré et de gestion et d'évaluation des écosystèmes.</p>	<p>Nécessité d'attirer l'attention et de fournir des informations sur l'importance et la valeur de la culture et du patrimoine pour le tourisme/la protection des attitudes, croyances et sites traditionnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités en matière d'utilisation de scénarios s'appuyant sur la dynamique des systèmes pour la planification intégrée du développement aux fins de l'exploitation pétrolière et gazière. • Éducation, formation et sensibilisation du public aux problèmes environnementaux liés à l'exploitation pétrolière et gazière. • Préservation du patrimoine culturel (sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO).

Gestion de la sécurité

Résultats	État initial	Cibles
<p>1. Existence d'institutions nouvellement créées ou renforcées assurant les interventions d'urgence, la gestion de la sécurité et l'évaluation des risques pour le secteur pétrolier et gazier à l'échelle nationale et dans la région de l'OIO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de destruction à grande échelle de l'environnement et de pertes humaines massives du fait de déversements accidentels d'hydrocarbures. • Insuffisance du personnel possédant les compétences nécessaires pour élaborer des plans d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures et des plans d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation sur l'établissement de cartes et d'atlas de sensibilité régionaux et locaux. • Méthodes de cartographie des risques et d'évaluation de la vulnérabilité dans le domaine des opérations pétrolières et gazières. • Renforcement des capacités en matière de plans d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures et de plans d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin.
<p>2. Disponibilité d'un cadre à l'échelle de la région de l'OIO ayant les capacités et les compétences nécessaires pour mettre en œuvre les politiques de gestion de l'environnement et des catastrophes, les législations, les réglementations, les normes et les directives relatives à l'industrie pétrolière et gazière.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'un accord interétatique, de pair avec des experts techniques/un comité technique inter-États, pour faire face à la pollution de l'environnement et aux accidents environnementaux transnationaux afin de fournir des conseils pour la prise de décisions politiques. • Nécessité d'une approche plurinationale de la sécurité maritime. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités en matière d'interventions d'urgence et d'opérations relatives à la sécurité, y compris les programmes de lutte contre la piraterie et de surveillance marine. • Réalisation systématique d'audits de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement (HSE) au niveau des opérations pétrolières et gazières.

Gestion de la sécurité

- Nécessité d'une gestion des évaluations des risques (criminalité pétrolière, marché noir).

Gestion des recettes pétrolières et gazières et des recettes fiscales connexes

Résultats	État initial	Cibles
<p>1. Mécanisme institutionnel renforcé permettant une gestion compétente et transparente des recettes pétrolières et gazières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance ou absence des capacités nécessaires pour contrôler efficacement la production tirée des ressources et le recouvrement des recettes et impôts. • Évaluation inadéquate des outils ou instruments pour assurer une bonne gouvernance (responsabilité, transparence, intégrité) en matière de recettes et de fiscalité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation sur la transparence et la responsabilité dans la gestion des recettes pétrolières. • Dépenses publiques et recettes pétrolières. • Équité dans les recettes provenant des ressources et leur partage. • Pratiques optimales et normes en matière de perception des recettes. • Valeurs culturelles et gestion des conflits liés à la répartition des ressources. • Capacités en matière de politiques d'intégration locale et de mise en œuvre de ces dernières. • Renforcement des capacités en matière de droits de propriété des ressources.

7. CONCLUSION

Il est important que les points focaux de la Convention de Nairobi et les experts du secteur pétrolier et gazier de la région bénéficient d'un appui concret pour qu'ils puissent mener des activités de plaidoyer suffisantes ciblant les décideurs de leurs pays respectifs dans la région de l'OIO et qu'ils soient dotés des moyens nécessaires pour élaborer les stratégies de communication solides nécessaires à la mobilisation d'initiatives régionales de renforcement des capacités pour un secteur pétrolier et gazier au service du développement. De plus, les pays de la région de l'OIO ont la possibilité de collaborer au niveau régional et de tirer ainsi parti des connaissances et capacités existant dans les différents pays, et, avec l'appui de la Convention de Nairobi, d'élaborer un programme de renforcement des capacités à même de cibler l'analyse des lacunes existantes et nouvelles et les études d'évaluation des besoins. Il faut notamment trouver de multiples donateurs, tels que le programme « Pétrole au service du développement » du PNUE, qui est notamment appuyé par la Norvège, la Suède et la Banque mondiale, et dégager une valeur ajoutée au niveau régional pour un programme de renforcement des capacités susceptible d'exister déjà au niveau national.

En conséquence, il est nécessaire d'harmoniser les approches au niveau régional, de montrer les corrélations et les correspondances d'un pays à l'autre et de quantifier les effets nationaux des capacités existantes par rapport à un objectif régional. Néanmoins, il existe des synergies potentielles entre la Convention de Nairobi et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement qui ont des programmes de renforcement des capacités pertinents consacrés au développement durable des industries extractives, y compris le pétrole et le gaz. Le secrétariat de la Convention de Nairobi pourrait renforcer l'appui au programme de renforcement des capacités de la région de l'OIO dans le secteur pétrolier et gazier.